

Renvoi au comité des finances de l'adresse du receveur du district de Marseille qui annonce l'envoi de dons patriotiques et demande la démonétisation des assignats à face royale, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'adresse du receveur du district de Marseille qui annonce l'envoi de dons patriotiques et demande la démonétisation des assignats à face royale, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 532;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31199_t1_0532_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des biens nationaux est dans le même degré de rapidité; enfin toutes les lois sont ponctuellement exécutées.

Porte à la Convention notre hommage d'admiration de sa fermeté révolutionnaire et de son attachement constant à la cause du peuple, point de trêve aux despotes, aux esclaves; l'heure n'est pas loin où effrayés de nos préparatifs inconcevables, ils viendront reconnoître à genoux le règne de la liberté, de l'égalité et l'invincibilité du courage français, lorsqu'il a ses postes *sur la Montagne*. Salut fraternel ».

C. BUTIN, VINCELLET, COURNON, CHOLLET, GNEYS.

14

L'agent national près le district de Montdidier annonce à la Convention, de la part de deux prêtres qui ont déposé leurs lettres de prêtrise, le don de moitié d'un capital de rente de 500 liv. sur l'Hôtel-de-Ville, et l'abandon d'une pension de 106 liv., au profit de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

15

Les citoyens de la commune de Liesse écrivent que les *ex voto* et l'argenterie de leur église sont remplacés par les attributs de la liberté; plus de 900 marcs en or, argent, et autres matières précieuses ont été envoyées à la monnaie. Ils conjurent la Convention d'achever son ouvrage, le bonheur de la République et de l'humanité. Ils envoient l'état de leurs dons.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

16

La société populaire de Sedan applaudit aux refus relatifs aux propositions de paix faites par les ennemis de la République.

Cette société demande l'élargissement du citoyen Vassant, l'un de ses membres (3), et la réintégration du citoyen Lambert, qui sont l'un et l'autre des patriotes opprimés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (4).

17

Le receveur du district de Marseille annonce que ce district a remis à la monnaie près de 600 marcs d'argenterie depuis le 18 octobre (vieux style); il prépare encore un nouvel envoi.

(1) P.V., XXXIII, 360

(2) P.V., XXXIII, 360

(3) Voir *Arch. parl.*, LXXXIII, 6 pluv., n° 55.

(4) P.V., XXXIII, 360. B⁴, 27 vent. (suppl.).

La même lettre porte qu'il a fait passer à la trésorerie 61,038 l. 10 sous 6 den., dans lequel se trouve une partie de piastres d'Espagne.

Il demande la prompte démonétisation des assignats à face royale pour déjouer les contre-facteurs.

Renvoyé au comité des finances (1).

18

La société populaire de la Fère, district de Chauny, applaudit au gouvernement révolutionnaire, au refus de faire la paix avec les tyrans, et félicite la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Fère, 21 vent. II] (3)

« Citoyen Président,

La Société des Sans-Culottes de La Fère toujours amie des peuples et ennemie des Rois applaudit à la ferme résolution que la Convention a prise de ne traiter avec aucun d'eux. Et l'engage à rester à son poste jusqu'à ce que le joug du dernier de ces tyrans coalisés eut cimenté les bases de la liberté. Elle félicite aussi la Montagne sur son gouvernement révolutionnaire et particulièrement sur le décret qui abolit l'esclavage des Nègres.

DECOBRY (*adjoint*), FONDIE (*présid.*), LILLIER, FAUVELLE, LAURENT, BOULLET, TRONQUE, BEAUCOURT, LEGRAND, DHININ, LASNE.

19

La société républicaine de Saint-Maurice-sur-Besonde applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste; elle demande qu'on lui accorde la jouissance de la ci-devant église et le presbytère de leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

20

Les citoyens de la commune de Songieu, district de Belley, département de l'Ain, viennent de se constituer en société populaire.

Ils ont ouvert les yeux à la raison: leur prêtre a déposé ses lettres de prêtrise. Ils ont envoyé 12 marcs un once un gros d'argenterie à la monnaie.

Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé la paix et la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXIII, 360-61.

(2) P.V., XXXIII, 361.

(3) C 295, pl. 993, p. 30.

(4) P.V., XXXIII, 361.

(5) P.V., XXXIII, 361.